

COMpte RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance n°3 du mardi 12 février 2019

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance débute à 18h00.

Les participants sont au nombre de 25 personnes dont 24 votants.

Présence en tant qu'invitées, de Mme SDASSI Mouna, Directrice Opérationnelle au GRETA de la Loire.

M. le Proviseur ouvre la séance et excuse les absents.

➤ PRESENTS

I-DIRECTION/ADMINISTRATION

- M. GRAND Philippe, Proviseur, Président
- M. BABY-ROUINET Eric, DDFPT
- Mme BERTHOLLET Ariane, Agent comptable Gestionnaire
- Mme GRAND Nathalie, Proviseure-adjointe
- M. AULAGNON Xavier, CPE

II-PERSONNALITES QUALIFIEES

- M. PAUZON Jean-Jacques, Conseiller Municipal
- Mme PEYCELON Nicole, Conseillère Régionale
- Mme PLAINE Colette, Personnalité Qualifiée

III –ELUS DE L'ETABLISSEMENT

Enseignants :

- M. BANCEL Régis
- Mme BARDIAUX Catherine
- Mme CHAUTARD Stéphanie
- Mme JOLLY Martine
- M. LEAUTE Yves
- Mme TOMASINI Estelle
- Mme VOURZAY Marie-Hélène

ATOSS :

- M.GUTTON Christophe
- M. KHENNOUCI Farid
- M. LEPINE Laurent

PARENTS D'ELEVES

- Mme AGUERA Céline
- Mme CANCADE Catherine

- Mme DECROIX Frédérique
- Mme SCHWARZ Nadine
- Mme TAGHBALOUT Angélique

ELEVES

- M. HACINI Farhane

➤ PERSONNES EXCUSEES

Mme REY Marie-camille, Vice Présidente Conseil Régional
 M. LEFKIR Yaya, parent d'élèves
 Melle CHAILLOT Inès, élève
 M. TAGHBALOUT Iliès, élève.

➤ PERSONNES INVITEES

Mme SDAISSI Mouna, Directrice Opérationnelle au GRETA de la Loire.

1/ Désignation du secrétaire de séance

M. le Proviseur propose Mme TOMASINI Estelle, représentante personnel enseignant, qui accepte.

M. le Proviseur l'en remercie.

2/ Approbation du procès-verbal de la séance n°2 du lundi 03 décembre 2018

M. le Proviseur demande si le PV appelle des remarques.

Aucune remarque particulière n'est à noter.

Ce compte rendu est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
1	24	24	0	0	0	0	24	0

3/ Adoption de l'ordre du jour

M. le Proviseur rappelle l'ordre du jour et signale que deux questions complémentaires déposées par les représentants des parents d'élèves FCPE seront rajoutées à cette séance (point rajouté au paragraphe IV s'intitulant questions diverses) :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu CA du 03 décembre 2018 **Décision**
- Adoption de l'ordre du jour **Décision**

I) Affaires pédagogiques

- Ventilation des moyens rentrée 2019 **Information**
 - la pièce jointe vous sera transmise après la commission permanente qui aura lieu le lundi 04 février 2019)

II) Affaires financières concernant le lycée Honoré d'Urfé.

- Décision Budgétaire Modificative **Décision**
- Convention occupation salle DASTE **Décision**
- Convention d'utilisation des installations sportives **Décision**
- Conventions partenaires extérieures **Décision**

III) Affaires financières concernant le GRETA de la Loire

- Décision Budgétaire Modificative **Décision**
- Ajustement cadre d'emploi **Décision**
- Conventions **Décision**

IV Questions diverses

Questions diverses déposées par les représentants de l'administration

- Proposition d'installation de caméras de surveillance dans les halls du gymnase. **Décision**
- Proposition d'aménagement du parvis du lycée à la rue de l'Egalerie (ci-joint l'étude) **Décision**

Questions diverses déposées par les représentants des parents d'élèves FCPE

- Des parents nous informent que des problèmes d'accès au self persistent notamment pour les lycéens qui commencent à 13 h et finissent à 12 h. Ils ont souvent 10 minutes pour manger car ils ne sont pas prioritaires. Quelles mesures peuvent être prises pour passer ces lycéens en priorité ?
- Et concernant la réforme du Baccalauréat, nous avons appris récemment lors d'une réunion concernant cette réforme que le baccalauréat ne serait plus une épreuve nationale mais locale (chaque lycée constituerait ses propres épreuves et ce seraient aussi les professeurs du même établissement qui feraient passer les oraux aux élèves). Nous souhaiterions savoir si cette information est une réalité de la réforme

Madame TOMASINI (élue SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation) demande, au nom des enseignants, une modification de l'ordre du

jour. Elle propose que la ventilation des moyens, concernant la rentrée 2019, soit l'objet non pas d'une information mais d'une décision du conseil d'administration. Elle explique qu'il est important, pour les enseignants, de pouvoir s'exprimer et voter dès à présent sur une dotation en baisse de 360h.

La ventilation conduit, de fait, à des propositions de suppressions de postes (l'équivalent de 10), qui seront validées par un comité technique académique en mars.

Il n'est donc pas acceptable, pour les enseignants, de pouvoir discuter et voter sur une ventilation une fois les fermetures des postes déjà actées.

Elle souligne la transparence de l'équipe de direction, qui a présenté dans les instances préparatoires (conseil pédagogique et commission permanente) la répartition des moyens par discipline, mais elle insiste sur le rôle du conseil d'administration. Il s'agit d'une instance de décision, ce qui la distingue par exemple du conseil pédagogique, instance de concertation. Les élus veulent pouvoir exercer pleinement ce rôle, ils ne peuvent accepter que cette instance soit réduite à une chambre d'enregistrement de décisions prises en amont par le rectorat.

Monsieur le Proviseur refuse. Il ne souhaite pas le vote car ce n'est qu'un projet de ventilation, amené à évoluer, en fonction notamment du choix de spécialités des élèves. Il ne veut pas figer cette ventilation par un vote, et être ensuite le seul à décider, mais au contraire travailler en concertation avec les équipes pédagogiques.

Madame TOMASINI (élue SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation) répond que s'il faut attendre qu'une ventilation soit définitive pour être votée, il faudra le faire en septembre et non pas en mai comme Monsieur le Proviseur l'a prévu, car chaque année des ajustements sont nécessaires jusqu'à la rentrée. Par ailleurs, le vote de cette répartition s'est toujours fait au mois de février, ce qui n'a absolument pas empêché les proviseurs, en place les années précédentes, de travailler en concertation avec les équipes pédagogiques chaque fois que des modifications se sont imposées, et ce, jusqu'à la rentrée.

Pour finir, elle explique que ce n'est pas la répartition qui pose problème aux enseignants mais bien la dotation allouée, en nette baisse. Les éventuels ajustements, s'ils sont à la marge, ne changeront pas leur position.

Monsieur le Proviseur maintenant le refus de mise au vote de la répartition, Madame TOMASINI demande alors le rajout, à l'ordre du jour, du vote de deux motions proposées par le collège des personnels enseignants, l'une sur la dotation prévue pour la rentrée 2019, l'autre sur la réforme du lycée.

Monsieur le Proviseur accepte.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
2	24	0	0	0	0	0	17	7

1. Ventilation des moyens : rentrée 2019 (voir pièce jointe)

Monsieur le Proviseur présente les règles techniques concernant la ventilation des moyens (enveloppes heures postes/heures supplémentaires années, pondérations, horaires plancher par discipline...).

Il présente ensuite les choix faits par l'établissement sur sa marge d'autonomie : cours à effectifs réduits (25-26 élèves) en langues vivantes, pour une partie des enseignements en sciences expérimentales, dans certains cours en Terminale S et STL, en sciences de gestion en Terminale STMG, sur 1h de SNT, et en éducation morale et civique en seconde.

Il est également proposé de constituer 3 divisions de 1^{ère} STMG alors que les moyens ont été donnés pour 2 (pour un total de 70 élèves).

Monsieur le Proviseur présente ensuite le tableau de répartition des moyens par disciplines.

Madame DECROIX (élue PEEP – collège des parents d'élèves) demande pourquoi l'on attribue 12.44 HSA en sciences physiques-chimie quand, dans le même temps, on propose la fermeture d'un poste.

Monsieur le Proviseur explique qu'il est nécessaire, d'avoir, dans chaque discipline, un volant d'heures supplémentaires pour assurer un peu de souplesse lors de la répartition des services et éviter d'en arriver à ce que sur une même classe, on affecte plusieurs enseignants. Il fait remarquer que, globalement, le ratio HSA/HP est relativement faible et en baisse.

Madame TOMASINI (élue SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation) fait remarquer qu'il s'agit effectivement d'une situation paradoxale puisque d'un point de vue technique, les chefs établissements sont obligés de ventiler les HSA reçues, parfois au détriment des postes.

Elle revient ensuite sur un certain nombre de points :

- D'abord sur le fait que la suppression de postes dits vacants correspond bien à une perte d'heures d'enseignement, puisqu'ils pouvaient par exemple être occupés par des stagiaires cette année ;
- Sur le fait que la marge d'autonomie n'est pas suffisante pour couvrir tous les besoins. Certains enseignements vont disparaître (options) ;
- Sur le fait que certains choix, n'en sont pas vraiment, puisque le calibrage de tous les cours à 35 élèves par division est, d'un point de vue pédagogique, absurde, notamment en langues vivantes, en sciences expérimentales et en STMG ;
- Sur la montée des effectifs.

Elle lit la première motion présentée par les enseignants, qui reprend ces éléments. Monsieur le Proviseur la propose ensuite au vote. (voir pièce jointe)

Motion sur la DHG

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
3	24	21	3	0	0	4	17	0

Elle explique ensuite qu'une grande partie de la baisse de moyens pour la rentrée 2019 vient de la mise en œuvre de la réforme du lycée en seconde et première.

Elle reprend et explique les points principaux d'opposition des enseignants à cette réforme, en particulier le fait qu'une orientation précoce, combinée à la mise en place d'une évaluation en grande partie locale pour le baccalauréat, et à des enseignements différenciés d'un établissement à l'autre, va conduire à accentuer les inégalités sociales.

Monsieur le Proviseur revient sur la réforme de l'évaluation du baccalauréat, ce qui permet de répondre à l'une des questions diverses posées par le collège des parents d'élèves. Il explique que pour les épreuves communes, les élèves peuvent ne pas être interrogés par leurs enseignants, des permutations de professeurs pouvant être faites entre plusieurs lycées d'un même bassin. Par ailleurs, comme pour les épreuves d'évaluation des compétences expérimentales en série S, une banque nationale de sujets est prévue.

Il distribue à tous une copie du bulletin officiel, relative à l'évaluation du baccalauréat à compter de la session 2021.

Madame TOMASINI (élue SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation) n'est pas d'accord. Pour des raisons d'organisation, ces épreuves se feront bien par les enseignants de l'établissement. L'expérience des TPE ou des épreuves de langues en terminale (compréhension et expression orales) le montre bien.

Concernant l'organisation des enseignements, Monsieur le Proviseur explique que les contraintes de réalisation d'emplois du temps risquent d'être accrues, il faudra peut-être envisager des cours le mercredi après-midi.

Madame BARDIAUX (élue SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation) pose la question des activités de l'UNSS qui ont lieu à ce moment là.

Monsieur le Proviseur répond que ces activités peuvent se faire sur d'autres créneaux horaires.

Madame TOMASINI (élue SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation) lit ensuite la deuxième motion proposée par les enseignants. Monsieur le Proviseur la présente au vote.

Motion sur la réforme du lycée (voir pièce jointe).

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
4	24	21	3	0	0	5	16	0

II- AFFAIRES FINANCIERES CONCERNANT LE LYCEE HONORE D'URFE

1. Répartition des crédits globalisés, pour un montant total de 3264.76€ pour les crédits pédagogiques et de 7 262.30 € concernant les fonds sociaux.

Mme l'Agent Comptable précise qu'il s'agit pour une part d'une somme consacrée au remboursement des frais de stage réalisés par les étudiants, et pour l'autre d'une avance concernant les fonds sociaux.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
5	24	24	0	0	0	0	24	0

2. Décision Budgétaire Modificative : réajustement de crédits.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
6	24	24	0	0	0	0	24	0

3. Conventions pour des intervenants extérieurs.

Madame GRAND, Proviseure-ajointe présente la première convention. Il s'agit d'une formation à destination de tous les élèves de seconde, qui aura lieu du 18 au 22 mars, visant à sensibiliser les élèves aux risques liés aux véhicules 2 roues (vitesse, débridage, défaut d'assurance...).

Madame JOLLY (élue SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation) détaille rapidement la seconde. L'enseignement de l'option cinéma-audiovisuel conduit à travailler avec des partenaires extérieurs.

Concernant la 3ème convention, Madame VOURZAY (élue SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation) fait part du plaisir des enseignants de l'option théâtre de monter un spectacle qui sera présenté du 3 au 5 avril, et dont la mise en scène est le résultat d'un partenariat avec la compagnie Trouble théâtre.

Pour ce qui est de Talents croisés, Monsieur BANCEL (élu SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation) explique qu'il s'agit d'un prolongement d'un travail

déjà engagé cette année sur la danse, et qui consistera en une exposition de peintures contemporaines de Stéphane MONTMAILLER, artiste stéphanois.

NOM	COUT	OBJET
FFMC MOTARDS EN COLERE	40 € / JOURNEE	La FFMC 42 intervient pour animer des séances de formation à l'Education Routière de la Jeunesse (Ateliers ERJ)
M. BOUAZIZ DAHMANNE	50 € / HEURE	Dans le cadre de l'option CINEMA (soit un total de 10 heures)
LA COMPAGNIE TROUBLE THEATRE	60 € / HEURE	Dans le cadre de l'option THEATRE (soit un total de 25 heures)
TALENTS CROISES	200 € EXPOSITION + 60 € / HEURE	Projet pédagogique : expo peintures sur le thème de la danse et 5 interventions dans les classes,

M. le Proviseur propose d'effectuer un vote global sur l'ensemble de ces conventions. Il est précisé qu'il sera en revanche dressé un acte administratif pour chacune de ces conventions.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
7	24	24	0	0	0	0	24	0

4. Avenant au marché de chaufferie avec ENGIE COFELY.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable

Avenant n°1 au marché de chauffage, avec prise d'effet au 01 septembre 2018 prenant en compte la saison de chauffe 2018-2019 de septembre à juin , entre la société ENGIE Cofely et le lycée Honoré d'Urfé, afin de prendre en compte la modification des NB et des montants forfaitaires de chauffage suite au décompte 2018 des consommations réelles de chauffage .

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
8	24	24	0	0	0	0	24	0

5. Convention d'occupation de la salle M H DASTE du lycée Etienne Mimard dans le cadre de représentations théâtrales pour les élèves de l'atelier théâtre pour l'année scolaire 2018-2019.

Madame VOUZAY (élue SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation) explique qu'en attendant que la restructuration soit terminée et que le lycée dispose d'une salle de spectacle, il est nécessaire de louer un lieu pour les répétitions et les représentations.

Madame l'Agent-Comptable précise que le coût de cette location s'élève à 450 euros.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
9	24	24	0	0	0	0	24	0

6. Convention d'occupation des installations sportives sur la commune de La Ricamarie.

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable

Convention d'utilisation des installations sportives de la ville de la Ricamarie (Loire) entre le lycée Honoré d'Urfé, la Région Rhône-Alpes Auvergne, et la ville de la Ricamarie dans le cadre des cours d'EPS obligatoires.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
10	24	24	0	0	0	0	24	0

– AFFAIRES FINANCIERES CONCERNANT LE GRETA DE LA LOIRE

1. Décision Budgétaire Modificative en vue d'un prélèvement sur fonds de roulement

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable afin d'investir en matériel pédagogique dans les lycées partenaires pour la mise en place de nouvelles formations.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
11	24	24	0	0	0	7	17	0

2. Réajustement du cadre d'emploi 2018/2019 (voir pièce jointe)

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable ainsi que par Mme SDAISSI Mouna, Directrice Opérationnelle.

Monsieur le Proviseur explique que concernant le licenciement de Madame COMBAZ, il fait suite à une baisse d'activité, ayant constraint le Greta à proposer une mobilité géographique et une baisse de quotité, refusés par l'intéressée.

Il fait part de son inquiétude quant aux dissonances entre le Conseil Régional et l'Etat concernant le financement de la formation continue, fragilisant le Greta.

Madame TOMASINI (élue SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation) rappelle l'attachement des enseignants à une formation continue publique et insiste sur le fait que les décisions du conseil régional précarisent les formations, et de fait les personnels qui les assurent.

Madame PEYCELON (Conseillère Régionale) explique qu'il y a effectivement méfiance du Conseil Régional vis-à-vis de l'Etat concernant le versement du financement prévu par ce dernier. Elle rappelle également que le Conseil Régional a également modifié les critères de financement des formations. Celles-ci doivent être en adéquation avec le marché de l'emploi, et c'est une condition pour leur financement.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
12	24	24	0	0	0	8	16	0

3. Convention de personnels (voir pièce jointe)

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable ainsi que par Mme SDAISSI Mouna, Directrice Opérationnelle.

Mme l'Agent comptable propose d'effectuer un vote global sur l'ensemble de ces conventions.

Il est précisé qu'il sera fait par contre un acte administratif pour chacune de ces conventions.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
13	24	24	0	0	0	7	17	0

4. Conventions de partenariat (voir pièce jointe)

Présentation effectuée par Mme l'Agent Comptable ainsi que par Mme SDAISSI Mouna, Directrice Opérationnelle.

Mme l'Agent comptable propose d'effectuer un vote global sur l'ensemble de ces conventions.

Il est précisé qu'il sera fait par contre un acte administratif pour chacune de ces conventions.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
14	24	24	0	0	0	7	17	0

Départ de Madame PEYCELON à 19h45, portant le nombre de présents à 24, dont 23 votants.

IV- QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses déposées par les représentants de l'administration

- Proposition d'installation de caméras de surveillance dans les halls du gymnase (RDC et 1^{er} étage).

Madame l'Agent Comptable explique que c'est une demande des enseignants d'EPS, à la suite de plusieurs effractions des vestiaires et de vols de biens des élèves.

Madame TOMASINI (élue SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation) explique que dans ce cas très particulier, liés aux spécificités de l'enseignement d'EPS, les élus enseignants approuveront l'installation de ces caméras.

AVIS

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
15	23	23	0	0	0	1	22	0

- Proposition d'aménagement du parvis du lycée à la rue de l'Egalerie

Monsieur le Proviseur souhaite que cette décision relève du conseil d'administration. Madame l'Agent-Comptable présente deux projets : l'un sans parvis, l'autre avec.

Il s'agit de protéger les élèves qui stationnent devant l'établissement en élargissant la surface du parvis.

Des tourniquets d'accès seront installés, fonctionnant avec un badge. Le nombre de tourniquets présentés (18) semble trop important et donnerait un effet de

cloisonnement. L'idée est de ramener ce nombre à 5 doubles donc 10, les portails étant ouverts aux grandes heures de mouvement (08h00-10h00-12h00-14h00-16h00-17h00) avec présence de la vie scolaire.

Fahrane HACINI (élu – collège des élèves) demande comment un élève qui a oublié son badge rentrera.

La question, à la Région, sera posée du fonctionnement du portillon, avec le personnel de loge.

Madame TOMASINI (élue SNES – collège des personnels d'enseignement et d'éducation) dit que ce projet semble cohérent, mais que n'ayant pas eu le temps de concertation avec les enseignants sur cette question, les élus enseignants s'abstiendront et questionneront leurs collègues pour évoquer cette problématique au prochain conseil d'administration.

AVIS

N°	Vts	Ex	Refus de vote	Bl	Nul	Abs	Pour	Ctre
16	23	23	0	0	0	9	14	0

Questions diverses déposées par les représentants des parents d'élèves FCPE

- Des parents nous informent que des problèmes d'accès au self persistent notamment pour les lycéens qui commencent à 13 h et finissent à 12 h. Ils ont souvent 10 minutes pour manger car ils ne sont pas prioritaires. Quelles mesures peuvent être prises pour passer ces lycéens en priorité ?

Madame AGUERA (élue PEEP – collège des parents d'élèves) explique que c'est notamment le cas le mardi pour les élèves qui suivent l'enseignement adapté d'EPS, qui bien souvent ont une pause méridienne réduite à une vingtaine de minutes.

Monsieur le Proviseur répond que pour ces cas particuliers, il faut qu'ils se fassent connaître, afin d'être prioritaires.

- Et concernant la réforme du Baccalauréat, nous avons appris récemment lors d'une réunion concernant cette réforme que le baccalauréat ne serait plus une épreuve nationale mais locale (chaque lycée constituerait ses propres épreuves et ce seraient aussi les professeurs du même établissement qui feraient passer les oraux aux élèves). Nous souhaiterions savoir si cette information est une réalité de la réforme.

Cette question a été traitée lors de la présentation de la ventilation de la DHG.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST CLOSE A 20h10

La Secrétaire de séance


Estelle TOMASINI

Le Proviseur


Philippe GRAND

MOTION PROPOSEE PAR LES ENSEIGNANTS ELUS SNES-FSU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE HONORE D'URFE

Conseil d'administration du 12 février 2019

Les élus SNES-FSU dénoncent les projets de réformes du baccalauréat et du lycée.

Cette réforme est élaborée non pas en partant des besoins des élèves et des propositions des professionnels de terrain, mais en fonction d'un cadrage horaire minimaliste, de limitations de places ou d'options. La réforme du lycée, diminue le nombre d'heures de cours afin de supprimer de nombreux postes d'enseignants. Alors même qu'elle ne sera mise en place qu'en seconde et première l'an prochain, au lycée Honoré d'Urfé ce seront déjà 10 postes qui seront fermés. Cette réforme ne vise donc pas à améliorer le système mais bien à réaliser des économies afin que le gouvernement puisse continuer sa politique de casse du service public.

La baisse du nombre d'épreuves nationales, terminales et anonymes, et la hausse du contrôle local, en instaurant un « diplôme maison », vont accentuer les inégalités sociales et territoriales.

Un baccalauréat obtenu dans un établissement en zone défavorisée, n'aura pas la même valeur que celui obtenu dans un établissement dans une zone socialement favorisée. Il n'offrira pas les mêmes débouchés concernant les études supérieures. Ces inégalités seront également renforcées, par l'instauration de parcours « à la carte » creusant l'écart entre « les initiés » qui choisiront les bons parcours et les autres, ainsi que les inégalités territoriales puisque tous les lycées ne présenteront pas la même offre. On demande à des élèves de 16 ans, de faire des choix qui engageront leur orientation future. C'est ignorer la réalité des incertitudes et questionnements qui marquent des élèves de cet âge là !

Par ailleurs, la possibilité d'un vrai parcours à la carte n'est qu'illusoire. Les contraintes matérielles notamment (réalisation des emplois du temps), et de gestion des moyens (ventilation de la DHG) prédétermineront forcément le choix des élèves. Les ajustements ne se feront qu'à la marge.

Pour l'ensemble de ces raisons, les élus SNES-FSU dénoncent une réforme visant à réduire le nombre d'enseignants, creusant les inégalités et réduisant le rôle d'ascenseur social de l'école ! Il demande au ministère de suspendre cette réforme et d'ouvrir de vraies discussions sur cette question.

MOTION PROPOSEE PAR LES ENSEIGNANTS ELUS SNES-FSU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE HONORE D'URFE

Conseil d'administration du 12 février 2019

La dotation allouée au lycée Honoré d'Urfé pour la rentrée prochaine baisse de plus de 360 heures par semaine, c'est l'équivalent de 10 postes supprimés en plus des 10 postes qui sont transférés au lycée Monnet Fourneyron.

Cette diminution constraint l'établissement à faire des choix, qui, qu'ils soient, se traduiront forcément par une dégradation nette des conditions d'enseignement et donc d'apprentissage l'an prochain.

Alors que le rectorat affiche une carte pléthorique d'options, nous dénonçons la disparition du russe LV3, d'un grand nombre d'enseignements technologiques en seconde, des options arts plastiques et éducation musicale dans le cycle terminal, faute de moyens. C'est bien un appauvrissement de l'offre de formation qui en découle.

Par ailleurs la marge « d'autonomie » laissée aux établissements ne suffit pas à couvrir correctement les besoins qu'elle est censée assurer (accompagnement personnalisé, orientation, cours à effectifs réduits, options...). Ainsi de nombreux cours assurés en petits groupes jusqu'alors vont désormais disparaître.

Cette autonomie est d'ailleurs à relativiser puisque le rectorat calibre des cours à 35 élèves en langues vivantes, en sciences expérimentales ou en série STMG. Une part importante des moyens est consacrée à la limitation des effectifs dans ces cours qui nécessitent de toute évidence un faible effectif ! Comment assurer avec cette contrainte de vrais choix d'établissement ?

Les effectifs moyens par classe sont trop élevés. En seconde, on va atteindre 35 élèves. En première et terminale, les effectifs sont en augmentation. Il est difficile, dans ces conditions, d'apporter une aide adaptée aux élèves en difficulté dans des classes de plus en plus hétérogènes.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons aux suppressions de postes proposées par la répartition, qui découlent d'une dotation insuffisante et demandons des moyens qui permettent la réussite de tous nos élèves.